#### **CHARTE DE GARANTIE**

Cher(e) client(e),

Merci d'avoir acheté un produit de la marque Schulte.

Avant leur commercialisation, nos produits sont rigoureusement testés dans nos laboratoires. Ils répondent tous aux normes CE et à nos critères internes pour vous garantir la qualité Made in Germany.

Malgré toutes nos précautions, nous ne pouvons pas exclure à 100% un problème de qualité. En plus de la garantie légale de 2 ans, vous disposez d'une période de garantie prolongée sur l'ensemble de nos produits. Que couvre-t-elle?

Un zoom pour tout comprendre...

#### Le garant :

Schulte Home GmbH & Co. KG Am Lindhövel 1 59846 Sundern

Tel.: +49 (0) 2935 - 9653 - 0

E-Mail: info@schulte.fr

Dans le cadre décrit ci-dessous, la société Schulte Home GmbH & Co KG (nommée ci-après Schulte Home) accorde au premier utilisateur (client) une garantie en tant que fabricant.

# 1- L'étendue de la garantie

Schulte garantit à ses clients, qui ont effectué un achat après le 1er janvier 2015, le bon fonctionnement de ses produits dans un laps de temps défini

Le 1er client est le consommateur, qui a acheté un produit Schulte dans un magasin, chez un installateur ou sur internet. Le consommateur est une personne physique qui utilise le produit et qui n'a pas l'intention de le revendre ou de l'installer dans le cadre de son activité professionnelle chez un tiers.

La durée de la garantie est mentionnée ultérieurement sous le point 4 et prend vigueur à compter de la date d'achat. La durée de garantie n'est pas prolongée ou renouvelée en raison d'une prestation dans le cadre de la garantie, en particulier lors d'une réparation ou d'un échange du produit.

La garantie est valable lorsque le produit a été installé au sein de l'Union Européenne ainsi que dans les pays suivants: Andorre, Monaco, Féroé, Kosovo, Liechtenstein, Macédonie, Norvège, San-Marin, Suisse, Serbie et la Turquie.

La garantie implique que Schulte Home s'engage, dans le cadre d'un disfonctionnement survenu pendant la période de garantie, à réparer ou à remplacer gratuitement une pièce ou le produit. Schulte Home se réserve le droit d'adapter la prestation de garantie aux progrès techniques.

Les frais de port ou autres frais ne seront pas remboursés au titulaire de la garantie, de même que les frais de montage et démontage. Les interruptions d'exploitation, les manques à gagner et les dommages consécutifs causés par un défaut du bien sont aussi exclus de la garantie. Des indemnisations de dommages consécutifs ou résultant de la responsabilité

produit s'appliquent seulement selon à la réglementation légale en vigueur.

Indépendamment de la garantie fabricant ou si dans le cadre de la garantie cette dernière peut être utilisée ou pas, les droits de garantie légaux vis à vis du vendeur ne sont pas affectés ou limités.

La garantie s'applique sans préjudice des directives légales contraignantes sur la responsabilité, par ex. de la loi sur la responsabilité des produits, dans les cas d'action intentionnelle ou de négligence grave émises par Schulte Home ou auxiliaires qui porteraient atteinte à la vie ou à la santé d'autrui ou dans le cas de blessures corporelles.

### 2- Garantie ou pas?

La garantie s'applique

- si le produit a été posé conformément aux instructions de montage
- lorsque le produit n'a été soumis à aucun effet chimique ou physique résultant d'une mauvaise utilisation. Les dommages résultant par ex. d'un produit nettoyant inadapté à la surface en verre ne sont pas couverts par la garantie.

Sont exclus de la garantie :

- le bris de verre (sauf dommages survenus pendant le transport et explicitement mentionnés sur le bon de livraison)
- les dommages ou défauts résultant d'une utilisation non conforme du produit
- une manipulation inappropriée
- les pièces d'usure (joints d'étanchéité, charnières, roulettes, traitement anticalcaire)
- un cas de force majeure
- le non-respect des conditions d'installation et/ou du mode d'emploi

# 3- Comment faire valoir la garantie?

Pour pouvoir prétendre à la garantie, merci de déclarer à Schulte Home le sinistre par écrit en joignant la preuve d'achat (facture).

# 4- Délais de garantie

Nous accordons différents délais de garantie selon nos produits:

- 10 ans : portes et parois de douche des séries MasterClass, NewStyle, Impériale, Garant, Kristall/Trend, Alexa Style 2.0 et Davita, parebaignoires, auvents en verre de sérurité
- **5 ans** : portes et parois de douche de la série Sunny, receveurs de douche, panneaux muraux, auvents en verre acrylique et polycarbo-
- 3 ans : radiateurs et sèche-serviettes, robinetterie, cabines de douche intégrales

De plus, nous accordons 10 ans de garantie sur la disponibilité des pièces détachées (hors pièces d'usure).

